



Malus abusif suite à un accident avec plainte au commissariat !

Par **pte_Phoebe**, le **16/02/2011** à **01:08**

Bonjour,rrnrnJ'ai eu un accident de voiture en décembre : rnl la personne qui m'a percuté, une vieille dame, a voulu changer de file car il y avait des embouteillages et une voiture était garée en double file devant elle, lui bloquant ainsi l'accès. Elle m'a donc emboutie l'avant droit de ma voiture alors que j'étais à l'arrêt (à cause des bouchons) pour me passer devant, accrochant également l'arrière gauche de la voiture en double file.rrnrnJ'ai klaxonné cette personne qui allait continuer sa route comme si de rien n'était, et lui ai fait signe de se rabattre et de s'arrêter pour que nous puissions faire un constat. Mais suite à cela, cette vieille dame m'envoie un signe disgracieux de la main et prend délibérément la fuite, brulant successivement 2 feux rouges pour ne pas que je la rattrape.rrnrnJe suis donc allé au commissariat porter plainte. J'avais le numéro de plaque et fait une description ultra précise des faits, du véhicule et du conducteur ! Puis je suis allé voir mon assureur pour déclarer l'accident et je lui ai donné une copie de la plainte déposée.rnl Il m'a appris par la suite, que le commissariat avait retrouvé le propriétaire du véhicule et qu'il s'agissait d'une voiture de société d'un groupe de mutuelle d'assurance (rien d'officiellement écrit !), et qu'une procédure était en cours pour savoir qui était censé être au volant de cette voiture au moment de l'accident (surement pas la vieille dame que j'avais décrit, qui devait être une parente de la personne en charge du véhicule employé par cette mutuelle).rrnrnOr, je viens de recevoir un courrier me disant que mon "accident entraînera une majoration de mon coefficient bonus-malus" car "mon adversaire nie toute responsabilité dans le sinistre" (bien évidemment).rrnrnJe sais que c'est ridicule, il a des accidents plus graves dans la vie, et heureusement il n'y a pas eu de blessés dans cette histoire. rnrnJ'ai juste l'impression que mon assurance essaie de m'escroquer en allant au plus simple sans tenir compte de ma déclaration au commissariat (le numéro de plaque je l'ai pas inventé et la voiture qui m'a percuté doit porter des marques de l'accident).rrnrnJ'aimerais donc comprendre ce qui s'est passé, et savoir quels sont les

recours possibles.rnrnJe vous remercie par avance de toutes les informations et l'aide que vous pourrez m'apporter dans cette démarche !

Par **OFOULOUX**, le **06/03/2011** à **22:06**

Bonjour,rnPourquoi ne contactez-vous pas un négociateur assurance.rncdt